

Un nouveau + pour votre Santé



Le Dossier Pharmaceutique Partagé

Un service gratuit qui peut s'avérer très utile
durant les vacances

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Sous embargo jusqu'au jeudi 19 juin, 7h00)

OPHACO
OFFICE DES PHARMACIES COOPÉRATIVES DE BELGIQUE
VERENIGING DER COÖPERATIEVE APOTHEKEN VAN BELGIË



belgacom

Le Dossier Pharmaceutique Partagé : un nouveau + pour votre Santé **Un service gratuit qui peut s'avérer très utile durant les vacances**

Bruxelles, le 19 juin 2014 – **Un refroidissement à la plage ? Des muscles endoloris après un raid en VTT dans les Ardennes ? Partout en Belgique cet été, les pharmaciens pourront offrir à leurs patients un accompagnement optimal et des conseils adaptés. A condition d'avoir accès à leur Dossier Pharmaceutique Partagé.**

Quand un patient se rend chez son pharmacien, celui-ci est en mesure de lui offrir un service et un accompagnement de qualité optimale grâce notamment à son **Dossier Pharmaceutique** qu'il tient soigneusement à jour. En enregistrant dans ce dossier informatisé les différents médicaments pris par son patient, le pharmacien peut éviter les problèmes éventuels tels que des interactions médicamenteuses, des contre-indications, une double médication, un surdosage ou un sous-dosage.

Et si l'on se rend dans une autre pharmacie ?

Depuis quelques semaines, les patients peuvent bénéficier du même niveau de sécurité dans n'importe quelle pharmacie du pays, à condition d'avoir autorisé la consultation de leur historique de médication personnel : c'est le principe du **Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP)**. Grâce à celui-ci, les données relatives aux médicaments délivrés contenues dans le dossier pharmaceutique peuvent être consultées par la plupart des pharmaciens à qui un patient s'adresse.*

Concrètement, comment se déroule cette consultation ? En tant que tel, le dossier pharmaceutique du patient ne quitte jamais sa pharmacie habituelle. Seules les informations pertinentes sur les médicaments délivrés (le nom des produits, leur dosage et la date de délivrance) sont sauvegardées de manière sécurisée et cryptée dans la base de données du **DPP**. Grâce à cette base de données, qui n'est accessible qu'aux pharmaciens, les informations relatives à un patient peuvent être consultées dans toutes les pharmacies où celui-ci se rendra. Moyennant, rappelons-le, son consentement préalable, dûment enregistré sur la plate-forme fédérale *eHealth*.

Faire le nécessaire avant de partir en vacances

Le **Dossier Pharmaceutique Partagé** peut s'avérer très utile durant les vacances. En cas de pépin de santé à la côte, dans les Ardennes ou tout autre lieu de villégiature dans notre beau pays, le pharmacien consulté pourra, grâce au **DPP** du patient, connaître les médicaments que celui-ci prend déjà. Il pourra ainsi répondre à sa demande en toute sécurité et, le cas échéant, lui proposer un traitement adapté et personnalisé.

A la veille de l'été, il est donc conseillé à tout un chacun de faire le nécessaire pour disposer d'un **Dossier Pharmaceutique Partagé**. Le plus simple est d'en parler directement avec son pharmacien.

Un mini film d'animation sur Pharmacie.be

Afin de sensibiliser le grand public à ce nouveau service disponible dans toutes les pharmacies du pays, un film d'animation est diffusé sur le site www.pharmacie.be. Basé sur le dépliant 'patients' du **DPP** déjà distribué en pharmacie, cette vidéo en présente l'intérêt de façon ludique et accessible. A découvrir sans tarder !

*** A l'heure actuelle, le déploiement du DPP est toujours en cours. Tout est mis en œuvre pour que l'ensemble des pharmaciens puissent offrir prochainement ce nouveau service à leurs patients.**

Le Dossier Pharmaceutique : la santé du patient avant tout...

Chaque fois que le pharmacien délivre un médicament prescrit par le médecin au patient, il est légalement tenu d'enregistrer les données de cette délivrance dans son ordinateur. Dans l'intérêt de la santé du patient, il peut également enregistrer une série de données complémentaires : les délivrances de médicaments sans ordonnance ou d'autres produits de santé (les compléments alimentaires, par exemple), les pathologies chroniques du patient (le diabète, par exemple) ainsi que d'éventuelles allergies ou intolérances (au lactose, au gluten, etc.) susceptibles d'interférer avec la prise de médicaments. Le patient peut s'opposer à l'enregistrement de ces données complémentaires en faisant part de son refus à son pharmacien.

L'ensemble de ces informations liées à la délivrance est enregistré dans le **Dossier Pharmaceutique** que le pharmacien tient pour chacun de ses patients dans le logiciel de sa pharmacie. S'il le souhaite, le patient peut demander à son pharmacien de consulter et, le cas échéant, de corriger son dossier pharmaceutique personnel.

Une confidentialité garantie

La consultation du **Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP)** ne peut pas être activée sans **consentement éclairé** préalable du patient. L'enregistrement et la consultation de ce consentement ainsi que l'authentification des pharmaciens, le cryptage des données du **DPP** et les chaînes de communication s'appuient sur des modules de la plate-forme *eHealth*, ce qui permet de garantir une sécurisation et une confidentialité optimales des données. Rappelons par ailleurs que le pharmacien et ses collaborateurs sont tenus au secret professionnel.

Pour en savoir plus sur le consentement éclairé et son enregistrement par eHealth, consultez :
<https://www.ehealth.fgov.be/fr/citoyens/services-en-ligne/ehealthconsent>

Belgacom, un partenaire technique de confiance

Belgacom suit de très près les évolutions et priorités dans le domaine des métiers liés à la santé. C'est dans cette logique que Belgacom a notamment offert, depuis le début, son soutien au projet du **DPP**, dans le cadre d'un partenariat avec l'APB. Pour répondre aux exigences spécifiques que peut avoir un projet concerné par les données de médication des patients, Belgacom a développé une infrastructure d'hébergement spécifique offrant à l'application **DPP**, donc aux pharmaciens, un environnement approprié permettant l'usage des données d'une manière sécurisée et dans le strict respect de la vie privée.

Belgacom veut résolument soutenir les évolutions technologiques qui permettront d'épauler le pharmacien dans l'évolution de son métier. Au-delà du projet **DPP**, Belgacom continue donc à collaborer avec l'APB dans son ambition de moderniser le métier de la pharmacie, ceci en proposant au secteur les fondations technologiques lui permettant de disposer de solutions à la hauteur des nouvelles exigences de la prestation pharmaceutique dont la pratique passe définitivement par l'exploitation de données enrichies de sa patientèle. Cela concerne tant la disponibilité et l'intégrité des données que leur usage sécurisé par des personnes autorisées.

Informations utiles

Les porte-parole de l'APB, de l'OPHACO et de Belgacom se tiennent à la disposition de la presse pour toutes informations complémentaires.

APB : Alain Chaspierre (Fr) : +32 (0)476 66 43 59 – alain.chaspierre@apb.be
Dirk Vos (NL) : +32 (0)477 47 71 35 – dirk.vos@apb.be

OPHACO : William Janssens : +32 (0)2 529 92 41 – ophaco@ophaco.org
Marc-Henry Cornely : +32 (0)479 28 59 00 – ophaco@ophaco.org

BELGACOM : Jan Margot : +32 (0)2 202 85 01 ou +32 (0)475 58 50 37 - press@belgacom.be
Haroun Fenaux : +32 (0)2 202 48 67 ou +32 (0)476 60 03 33 - press@belgacom.be
Frédérique Verbiest : +32 (0)2 202 99 26 ou +32 (0)479 26 09 45 - press@belgacom.be

Contact presse

Barbara Malengreaux : +32 (0)477 72 99 47 – Barbara.malengreaux@ogilvy.com
Alexia Baum : +32 (0)478 81 99 40 – Alexia.baum@ogilvy.com